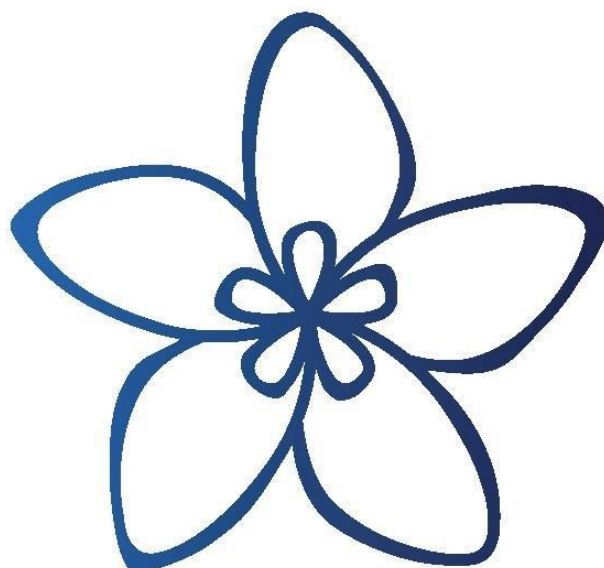


La Gentiane – Guide de fonctionnement à destination des professionnels



Tout sur la Gentiane, monnaie locale,
complémentaire, citoyenne et solidaire
du bassin annécien :

gentiane.professionnel@gmail.com

<http://monnaiegentiane.org>



la Gentiane

Monnaie Locale du bassin Annécien



1. La Gentiane, c'est légal ? Comment ça marche ?

Au même titre que n'importe quel bon d'achat, la loi autorise la circulation des monnaies locales si elles circulent parmi un réseau d'adhérents. (Code monétaire et financier Article L521, chap3, alinéa 1.)

Avant d'accepter les paiements en Gentianes, vous devez donc adhérer au Réseau Gentiane (c'est-à-dire l'association de citoyens qui la gère) et signer la Charte.

Un questionnaire portant sur vos activités vous est proposé, puis votre adhésion est effective après acceptation par le comité d'agrément.

Pour les professionnels, la cotisation annuelle est de 50 €. Toute contribution supérieure à ce montant est acceptée.

Les particuliers qui souhaitent pouvoir payer en Gentianes convertissent leurs euros dans des bureaux de change qui représentent le Réseau (1 Gentiane = 1 euro).

Les euros ainsi collectés sont déposés auprès d'une banque éthique pour servir de fonds de garantie, conformément à la loi.

2. Comment se présentent les Gentianes ? D'où proviennent-elles ? Sont-elles sécurisées ?

Les Gentianes se présentent sous forme de billets papier de 1, 5 et 10 Gentianes, imprimés pour le compte du Réseau Gentiane par des imprimeurs spécialisés. Ces billets sont protégés contre la falsification par plusieurs procédés dont vous serez informé pour pouvoir en vérifier l'authenticité.

Dans un deuxième temps, le Réseau étudiera la mise en place d'un paiement par voie électronique (au moyen de SMS).



3. J'accepte les paiements en Gentianes comme en euros ?

Oui. Vos clients peuvent régler en Gentianes tout ou partie de leurs achats aussi bien qu'en euros ! Vous êtes libre de votre politique commerciale en matière de paiement en Gentianes.

Exemple : Si mes produits ou services sont d'un prix élevé, je peux limiter le montant en Gentianes que j'accepte par transaction. (Exemple : pour un service à 500€, je peux limiter la part de Gentianes à 20%, mon client me paiera donc 400 euros +100 Gentianes). Je peux aussi proposer des offres promotionnelles visant spécifiquement les produits payés en Gentianes.

4. Comment mes clients sauront-ils que j'accepte la Gentiane ?

Lors de votre adhésion, nous vous fournissons un kit communication (stickers, affiches ...) qui signale votre affiliation au Réseau auprès de vos clients.

De plus, chaque année, le Réseau organise un évènement festif au cours duquel tous les adhérents professionnels peuvent exposer et vendre leurs produits : une occasion conviviale de vous faire connaître et de rencontrer de nouveaux clients !

5. Comment rendre la monnaie ?

Comme pour les titres restaurant la loi n'autorise pas le rendu de monnaie, c'est au particulier de faire l'appoint en euros.

6. Comment organiser ma caisse ?



Le Gentiane est un simple moyen de paiement comme un ticket restaurant, un chèque vacances, un chèque cadeau, un bon de réduction ...

Pour l'encaissement c'est simple, **1 Gentiane = 1 euro**, pas de risque d'erreur de conversion ! Je peux programmer sur ma caisse enregistreuse un nouveau mode de paiement « Gentianes ».

7. Comment intégrer cette monnaie dans ma comptabilité ?

Mes ventes sont toujours enregistrées en euros (1 Gentiane = 1 euro) et reportées dans ma comptabilité en euros pour l'établissement de mes déclarations sociales et fiscales (TVA,BIC,IS,IR,..).

J'enregistre mon adhésion annuelle au Réseau Gentiane dans la rubrique Cotisations Professionnelles.

8. Comment remettre les Gentianes en circulation ?

Pour remettre en circulation les Gentianes que vous avez reçues en paiement, plusieurs possibilités s'offrent à vous :

- Payer vos fournisseurs locaux (biens ou services). S'ils n'acceptent pas encore les Gentianes, c'est le moment de leur faire connaître ! C'est là que l'idée d'économie locale prend tout son sens ... Le Réseau Gentiane est là pour vous accompagner dans cette démarche
- Proposer à vos salariés de verser une partie de leur salaire ou prime en Gentianes (tout comme certains reçoivent des titres restaurant ou chèques vacances)
- Les utiliser, en tant que particulier, chez un autre professionnel du réseau.
- En dernier recours, les reconvertir en euros auprès du Réseau. Dans ce cas, une commission de 5 % vous sera retenue comme contribution au financement du Réseau et des projets qu'il soutient.



9. Que deviennent les euros convertis en Gentianes?

Conformément à la réglementation, les euros récoltés auprès des particuliers (lors de leur conversion en Gentianes) sont déposés auprès de la NEF, banque choisie par le RéseauGentiane.

Ce fonds permet de garantir, qu'à tout moment, l'ensemble des Gentianes en circulation est reconvertible en euros.

Ce fonds ne peut donc pas être utilisé par le Réseau. Son placement par la NEF sert à aider un projet de l'économie sociale et solidaire

10. Les Gentianes ont une durée de validité! Pourquoi ?

Et oui ! Les billets « Gentiane » ont une durée de validité d'un an (comme les tickets restaurant) ! Le but est d'inciter les gens à les dépenser. Ca stimule l'économie !

11. Que se passe-t-il en fin de période de validité ?

Tous les billets arrivent en fin de validité le même jour. Au-delà, ils ne peuvent plus être acceptés comme paiement, mais ils peuvent être échangés sans décote contre de nouveaux billets auprès du Réseau et des bureaux de change qui le représentent, dans un délai maximum de 1 mois après la date de fin de validité pour les professionnels.

Lors de l'échange, des « frais de fonte » seront facturés (le taux retenu pour 2017-2018 est de 4 %) seulement pour les particuliers. Les professionnels en sont exonérés. Les fonds ainsi collectés participeront au financement du fonctionnement du Réseau et aux projets qu'il soutient.

Alors, autant dépenser ses Gentianes avant la date de fin de validité ! La « Fête de la fonte », évènement festif et convivial qui sera organisé chaque année par le Réseau juste avant cette date, sera l'occasion pour chacun de dépenser ses dernières Gentianes de l'année !



En savoir plus sur les Monnaies locales :

- Plus d'informations : <http://monnaie-locale-complementaire.net>
- Monnaies d'avenir :
 - Environ 60 monnaies ou projets de monnaies locales en France depuis 2010 (et plus de 5 000 dans le monde)
- Un exemple venu d'Allemagne :
 - Au Chiemgau, en Allemagne, une monnaie locale, le Chiemgauer, réunit 2 500 consommateurs, 600 entreprises et commerçants, 230 associations. 550 000 chiemgauer sont en circulation, qui génère un chiffre d'affaires 100% local de plus de 6 millions d'euros.
 - Les entreprises membres du réseau réutilisent 73% des chiemgauer qu'elles reçoivent de leurs clients et partenaires commerciaux. Les plus anciennes dans le système ont même un taux supérieur, et donc très peu de chiemgauer à reconvertir en euros.
- Exemples de monnaies Locales en France
 - [Le Sol-Violette à Toulouse](#)
 - [L'Elef à Chambéry](#)
 - [Le Léman sur le bassin franco-genevois](#)



la Gentiane

Monnaie Locale du bassin Annécien

LOCALE, COMPLÉMENTAIRE, CITOYENNE, SOLIDAIRE

Charte

Nous souhaitons que la monnaie soit un outil pour retrouver la maîtrise de notre économie et construire une économie réelle et non spéculative.

Nous nous engageons :

- pour la relocalisation de l'économie et les dynamiques locales, par une priorité donnée aux productions locales et aux commerces de proximité dans les quartiers et les villages ;
- pour la solidarité, la coopération et l'entraide entre commerces, entreprises, services publics, associations, producteurs et citoyens ;
- pour que la monnaie locale puisse être un moyen pédagogique pour sensibiliser et mobiliser le plus grand nombre au sens réel de l'économie.

Nous favorisons :

- les entreprises avec un engagement à la réduction de l'impact environnemental, notamment l'agriculture locale ou biologique ;
- les entreprises créatrices d'activités, investies dans le lien social, et soucieuses des conditions de travail.

Nous adoptons :

- Une gestion citoyenne de la monnaie qui prenne en compte l'avis de chaque acteur.